Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260930-2026_61-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
25/09/2026

N° de la délibération
2026-61

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Présents *: BOULZENNEC Isabelle, maire,* ***Mmes :*** *BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, POSTOLLEC Manon, QUITU Pauline, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et* ***MM :*** *KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE DU Laurent, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

Absents ayant donné procuration *: LANDRÉ Michèle à RIVOAL Marie-Françoise*

Absent(s) : *Néant*

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire *: Madame RIVOAL Marie-Françoise*

Approbation du procès-verbal

Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 août 2026 a été transmis à l'ensemble des élus avant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 24 août 2026.

A Motreff, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise RIVOAL

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC